

OPTICIEN

Traduction en hebreux : optikai = אופטיקאי

Reconnaissance de diplome :

Dans un premier temps, il est important de comprendre les deux niveaux du diplôme d'opticien en Israel.

En Israël, le diplôme d'opticien, appelé « OPTIKAY », est enseigné dans plusieurs écoles privées dispersées dans tout le pays. Ce diplôme s'enseigne sur 18 mois + 6 mois de stage en alternance (24 mois en tout).

A ne pas confondre avec le métier d'optométriste, qui est étudié sur 4 ans à l'université, et dont les candidats obtiennent une licence académique du ministère de l'Education, et un permis d'exercer par le ministère de la Santé.

Le titulaire du diplôme d'optométrie, peut effectuer des examens de vue sur ses patients, prescrire des ordonnances, effectuer des fonds d'œil, de la rééducation (orthoptie)...etc

En bref, l'optométriste effectue tout le travail clinique, pendant que l'opticien effectue le travail pratique et le travail de gestion du magasin.

Il existe deux niveaux au diplôme d'opticien en Israël : soug 1, soug 2.

- Le premier niveau (soug 1) est obtenu par les étudiants israéliens à la suite de 24 mois de cours et d'un examen final théorique et pratique.

- Le second niveau (soug 2) est obtenu à la suite du premier (soug 1), toujours par un autre examen écrit et pratique, et une fois seulement que le candidat aura exercé la profession sur une période de minimum 2 ans, après l'obtention du premier niveau (soug 1).

· SOUG 1, SOUG 2, QUELLES DIFFERENCES ?

SOUG 1 :

Le premier niveau d'OPTIKAY, permet à son titulaire de travailler en tant que salarié, dans n'importe quel magasin d'optique en tant que monteur-vendeur, responsable d'atelier de montage ou responsable de magasin.

Il n'a pas le droit d'ouvrir un magasin ou un atelier de montage à son nom.

SOUG 2 :

Le second niveau d'OPTIKAY, permet à son titulaire, de travailler en tant que salarié, dans n'importe quel magasin d'optique en tant que monteur-vendeur, responsable de magasin, gestionnaire du stock, responsable d'atelier, il pourra ouvrir son propre magasin d'optique (vue, solaire, lentilles), ou son propre atelier de montage.

Il devra simplement employer un optométriste dans le magasin pour les examens de vues, pour le reste, il sera lui-même gérant de son propre magasin.

LES EQUIVALENCES AVEC LE BTS OPTIQUE FRANÇAIS :

- 1- Le titulaire du BTS optique, recevra de façon automatique et sans aucun examen (ni pratique, ni théorique) le diplôme d'OPTIKAY niveau 1.
- 2- Le titulaire du BTS optique, ayant accumulé 3 ans d'expérience professionnelle, recevra automatiquement le diplôme d'OPTIKAY niveau 2, sera exempté de l'examen écrit et devra passer uniquement un petit examen pratique (en français).
- 3- Le titulaire du BTS optique ayant étudié en alternance, aura ses deux années d'expérience professionnelle comptabilisées dans les 3 ans minimum, afin de recevoir le diplôme niveau 2.
- 4- La loi israélienne du ministère de l'Economie stipule, que le titulaire du soug 1, pourra passer l'examen théorique et pratique du soug 2, sous condition d'avoir accumulé 2 ans d'expérience professionnelle minimum, ceci sera donc applicable aux français titulaires du BTS avec 2 ans d'expérience professionnelle.

En d'autres termes, un titulaire de BTS +2 ans d'expérience, pourra obtenir automatiquement le soug 1, et se présenter aux examens écrits et pratiques afin d'obtenir le soug 2.

A la différence du 2eme point qui stipule que le titulaire du BTS +3 ans minimum d'expérience, pourra obtenir le soug 2, sans examen théorique, mais uniquement avec un examen pratique.

Contacts utiles :

Ministère de l'économie – Jerusalem (pour les habitants de Jerusalem et des environs)

Rue Yafo, no 30, migrash harousim

Tel. + 972 (0) 2 666 79 26/27

Ouverture au public: du dimanche au jeudi de 8.00 à 14.00 (au 1er étage)

Ministère de l'économie – Tel Aviv (pour les habitants de Tel Aviv et du centre d'Israël)

53 derekh shlomo

Tel: 03 734 70 00 puis ensuite taper 2

Ouverture au public les lundis et jeudis de 8.00 à 14.00 (au 5ème étage)

Ministère de l'économie – Beer Sheva (pour les habitants de Beer sheva et du sud d'Israël)

4 rehov Hatikva, Kyriat hamemshala

Tel: + 972 (0) 8 626 47 77 (ensuite taper 1 ou 2 ou 3)

Ouverture au public: Les lundis et mercredis de 9.00 à 12.00, et les mardis de 14.00 à 16.00 (3ème étage)

Ministère de l'économie – Haïfa (pour les habitants de Haïfa et des environs)

5 rehov Hassan Shukri, Beit May - Haïfa

Tel: + 972 (0) 4 861 37 00

Ouverture au public: les dimanche, mardis et jeudis de 9.00 à 12.00 (3ème étage)

>> Il faudra apporter:

Sa carte d'identité israélienne

Il faudra remplir un formulaire "demande d'obtention du certificat professionnel"

Présenter le BTS optique et des attestations professionnelles originales ainsi qu'une photocopie de ces documents certifiée "conforme à l'original".

Le BTS et les attestations professionnelles doivent être traduites en hébreu par un notaire israélien.

Le ministère de l'intégration prévoit de rembourser jusqu'à 4000 shekels les frais de traduction des documents demandés. Pour faire la demande de remboursement, il faut avoir fait l'alyah, et faire la demande auprès du ministère de l'intégration de votre ville. Une commission sera engagée afin de valider votre demande.

Contact et renseignement : sarahaz@jafi.org

